

212C0192
FR0007317813-FS0089

3 février 2012

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 février 2012, la société anonyme Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 1^{er} février 2012, le seuil de 5% du capital de la société CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES et détenir, pour le compte desdits fonds, 310 894 actions CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES représentant autant de droits de vote, soit 4,93% du capital et 3,24% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 6 306 582 actions représentant 9 595 139 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.